

Prof.Dr.J.C.HEYMANS

Membre actif des Mémoires du Congo

Monsieur le Bourgmestre

Ville de Bruxelles

Bruxelles, le 20 mai 2018

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles

C'est avec grand étonnement teinté d'une surprise écoeurée, que je réponds à l'Arrêté Communal du 23 Avril 2018 portant création d'un « Square Lumumba »

La lecture de ce document m'interpelle car je ne comprends pas comment le Conseil Communal a voté à l'unanimité ce projet qui va à l'encontre des règles de bienséance les plus élémentaires.

Je rejoins ici les conclusions de l'analyse de cet Arrêté rédigée par les Mémoires du Congo dont les membres se déclarent outrés à l'unanimité.

En effet, l'avis général de plusieurs milieux est que la création d'une Place Lumumba et la pose d'une stèle à sa gloire constitue une grave erreur politique et un témoignage d'une totale méconnaissance des faits historiques qui ont endeuillé le Congo aux lendemains de son indépendance.

1. Aucun mérite ne peut être décerné à P.Lumumba ni par les belges ni Par les Congolais. Celui-ci n'a été Premier Ministre du Congo que pendant 2,5 mois durant lesquels il a tout fait pour ruiner les acquis de l'ère coloniale par des promesses démagogiques qui ont provoqué un chaos dans l'ensemble du pays et dont le Congo actuel a difficile de se remettre (massacres frisant le génocide, viols généralisés, destruction incompréhensible de biens ,des édifices publics et de l'infrastructure qui faisait la fierté du Congo Belge, insécurité généralisée, accords secrets avec certaines grandes puissances entraînant l'apparition de groupes armés sans foi ni loi qui se réclamaient de P .Lumumba. Celui-ci a sciemment ordonné le massacre de ses opposants (blancs et noirs) au Kasai, au Katanga, au Haut-Zaïre... Il est directement ou indirectement responsable de la situation catastrophique post indépendance de « son » pays.
2. Au vu de ce qui précède, le projet de place commémorative avec monument à sa gloire va certainement diviser les communautés congolaises au lieu de les unir. De plus, cette place risque de devenir un centre d'appel à des manifestations anti-belges dont vous serez responsable.

3. Il n'existe à priori aucune preuve officielle que votre Arrêté se base sur une demande unanime de la diaspora congolaise. Vous êtes sans savoir que bon nombre de congolais ont eu des membres de leur famille assassinés par les « troupes » agissant sur ordre de ce « Premier Ministre » imposé.
4. Au lieu d'accorder une importance déplacée à ce Premier Ministre éphémère qui a du sang sur les mains, il serait plus judicieux, à mon avis, d'honorer par exemple le Président Kasavubu qui s'est efforcé de donner une indépendance saine et propre à ses concitoyens et qui malheureusement fut destitué par P.Lumumba parce qu'il ne voulait pas suivre sa folie destructrice.

Au vu de ces faits historiques et afin de respecter la mémoire des nombreux martyrs (blancs et noirs) dont il est responsable d'une mort atroce, je vous prie de noter mon opposition à ce projet déplacé, aux relents politiques dangereux, et qui fait fi de l'histoire réelle de notre ancienne colonie.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal de la Ville de Bruxelles, mes salutations distinguées.

Prof.Dr.J.C.Heymans